



APPEL D'OFFRES N° F409/2014 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DE MATERIELS DE TRAITEMENT AGRICOLE POUR LES VERGERS DE CACAOYERS CAMPAGNE 2014-2015

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

Tél. : 20 20 27 68 / 20 25 56 39

Cellule Passation des Marchés

Voir Mademoiselle MOBOU Sandrine

Email : diarra.mariam@conseilcafecacao.ci

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de produits phytosanitaires et de matériels de traitement agricole pour les vergers de cacaoyers.

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de **100 000 FCFA** à **la Caisse du 22^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB.**

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix unitaire. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en dix (10) lots.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le **03 décembre 2014 à 09 heures 00** délai de rigueur, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de ce présent appel d'offres seront financés par le budget 2014 du Conseil du Café-Cacao.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **03 décembre 2014 à 09 heures 30 minutes** dans la salle de réunion du 16^e étage de l'Immeuble CAISTAB.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

- Lot 1: 6 700 000 FCFA
- Lot 2: 7 000 000 FCFA
- Lot 3: 5 600 000 FCFA
- Lot 4: 6 600 000 FCFA
- Lot 5: 5 600 000 FCFA
- Lot 6: 5 200 000 FCFA
- Lot 7: 7 100 000 FCFA
- Lot 8: 3 200 000 FCFA
- Lot 9: 2 800 000 FCFA
- Lot 10: 2 600 000 FCFA

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un **délai de 120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB
19^e étage portes 05 et 17

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

La Direction Générale